

## AVIS

### COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

#### **OBJET : Tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg**

À compter du 14 septembre 2015, le Tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg acceptera de nouveau des demandes.

Étant donné le temps qui s'est écoulé depuis la dernière admission au Tribunal, et le transfert de la gestion du programme de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances à la Division des tribunaux de Justice Manitoba, il est nécessaire d'offrir aux procureurs de la Couronne et aux avocats de la défense l'occasion de revoir le fonctionnement du programme du Tribunal et de répondre à leurs questions, le cas échéant. Une séance d'information aura lieu à la salle 413 au 408, avenue York le 9 septembre 2015 à 12 h.

Le programme du Tribunal est offert aux contrevenants accusés d'infractions non violentes ou ayant trait à la drogue, qui sont jugés comme ayant une dépendance aux drogues et dont le comportement criminel a été causé ou motivé par cette dépendance.

Les participants peuvent être aiguillés par divers intervenants, dont les policiers, les agents correctionnels, les organismes communautaires, les avocats de la défense, les procureurs de la Couronne et les participants eux-mêmes. On peut se procurer les formulaires de demande auprès des procureurs de la Couronne. Les formulaires doivent être remplis avec l'aide de l'avocat de la défense.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Ginette Le Sann, gestionnaire de projet, Services judiciaires, Division des tribunaux, au 204 945-6218.

DÉLIVRÉ PAR :

---

Ken Champagne, juge en chef  
(Manitoba)

Date : Le 14 août 2015